Commune LES THUILES
ALPES DE HAUTE PROVENCE

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2025

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le deux juillet 2025 à vingt heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

Présents :
Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Guillaume SICARD Monsieur Nans HAEFLIGER, Madame Corine YERSIN, Monsieur Cyril PROVIDO, Monsieur Philippe MOREL, Madame Nathalie CHALVET.

Secrétaire de séance : Françoise HONORE

Les élus approuvent à l'unanimité le procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 juin 2025.

SERVICE EAU. Approbation du rapport de gestion de l'année 2024 n° 024/2025

Le Conseil Municipal,

Vu les contrats de délégations signés le 17 juin 2010 et le 30 juin 2022 par lesquels la commune a confié à Véolia-Eau-Compagnie Générale des Eaux, l'exploitation du service public d'eau potable de la commune jusqu'au 31 décembre 2027.

Vu le rapport de l'exercice 2024 établi par Véolia Eau, conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le fermier doit produire à l'autorité délégante, à l'issue de chaque exercice, un rapport technique et financier lui permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir pris connaissance,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le rapport qui lui est présenté.

- **PRECISE** que ces documents sont mis à la disposition du public.

QUESTIONS DIVERSES

- **Vente du Presbytère :**

Cette bâtisse d'une superficie de 115 m² a été estimée, à la suite d'une visite sur site d'une personne de France Domaines, à 90 000 €. Comme convenu lors d'un précédent conseil municipal, Madame le Maire

suggère de faire une proposition au locataire actuel sur la base de cette estimation et dans le cas où il ne souhaiterait pas acquérir ce bien, d'engager une publicité pour la vente.
Avis des élus : favorable

- **Point bugdétaire** :

A mi échéance de l'année, Madame le maire indique aux élus que les prévisions budgétaires ont bien été évaluées et qu'à ce jour aucun dépassement de crédits n'a été fait. Elle précise que sur l'ensemble des projets de travaux prévus, deux ont été retenus avec les subventions suivantes :
- **busage du Fontarache rue champ romain** pour un coût de 37 000 € HT avec une aide à 80 %
- **goudronnage de la partie basse du village** pour un coût de 80 000 € HT avec une aide à 50 %;
S'agissant de ce dernier dossier, une demande sera faite auprès de Véolia en vue de savoir si les canalisations d'eau potable doivent être remplacées ce qui, dans l'affirmative, répondrait aux prescriptions émises dans le schéma directeur d'eau potable. La réalisation de ce projet n'étant pas prévue pour l'immédiat, des demandes d'aides complémentaires seront effectuées.
- **cheminement piétonnier et bibliothèque de rue** pour un coût de 15 000 € HT n'a pas été retenu par la Région pour la 3ème fois consécutive, malgré l'engagement de certains élus de cette instance.

- **Ecole :**

A la suite du départ de la commune de deux familles, les effectifs de l'école sont en baisse et passent à 9 élèves. Lors du dernier conseil d'école, il a été évoqué le regroupement scolaire avec notamment Méolans Revel. Une réunion est programmée en vue d'avoir l'avis de cette municipalité sur ce projet, étant précisé que la commune de Saint Pons avait émis un avis défavorable. Madame le maire rappelle toutes les démarches effectuées pour le maintien de l'école avec notamment l'ouverture d'une section pour les maternelles et que malgré ces efforts, la pérennité de l'école devient de plus en plus incertain si une progression des effectifs n'est pas constatée.
Aucune décision n'ayant été adressée à la commune sur la fermeture de l'école pour la prochaine rentrée, il convient de procéder au recrutement d'une ATSEM en raison du départ de l'agent actuel qui a assuré ce travail. Un avis à candidatures a été lancé et les entretiens s'effectueront très prochainement.

- **Sentier de randonnée de Clôt Meyran** :

Les travaux de remise en étant du sentier effectués sous l'égide de la CCVUSP avec la participation éventuelle de bénévoles , sont programmés en septembre.

- **Travaux route de l'aupillon :**

Les travaux ont bien avancés et respectent le calendrier de programmation. Aucune observation particulière n'est soulevée lors des réunions hebdomadaires de chantier, à l'exception d'une casse de la canalisation d'eau potable qui a perturbé des habitants situés en contrebas du chantier. L'intervention de Véolia a permis la remise en service du réseau de istribution de l'eau potable en fin de journée. L'entreprise EIFFAGE a demandé de terminer les travaux route de l'aupillon et de permettre la circulation des véhicules sans réglementation sur la voie gravillonnée à compter du 19 juillet. A partir du 21 juillet, les travaux seront effectués sur la rue des siphons pour les 3 semaines à venir, date à laquelle l'entreprise sera en congé. En fin août les travaux reprendront rue du cadran solaire.

- **Réunion publique :**

Le vendredi 10 juillet, se tiendra l'annuelle réunion publique au cours de laquelle seront présentés les réalisations annuelles avec les travaux en régie et projets effectués par les entreprises. Ensuite les participants seront invités à poser les questions sur la vie communale.

La séance est levée à 22 h 45
La secrétaire de séance,
Françoise HONORE